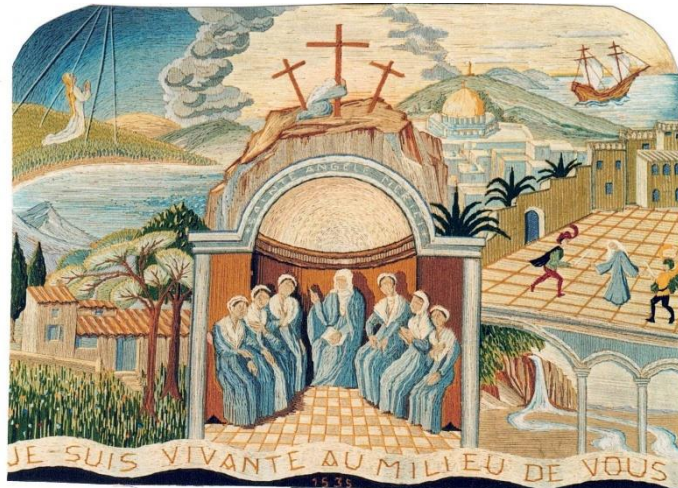


L'arrivée des Ursulines en France (fin XVI^e-début XVII^e siècles)



Tapiserie représentant sainte Angèle au milieu de ses compagnes et tout autour, différentes scènes de sa vie.

Le 25 novembre 1535, sainte Angèle fonde la Compagnie de Sainte-Ursule qui rassemble de jeunes vierges voulant se consacrer entièrement au Christ mais n'ayant pas la possibilité ou la vocation d'entrer dans un monastère. À la mort de sainte Angèle le 27 janvier 1540, son œuvre entreprise peut être poursuivie grâce aux écrits qu'elle a laissés. En effet, elle fait rédiger sa *Règle* qui illustre bien sa spiritualité et l'organisation de la Compagnie ; puis les *Avis* pour les vierges colonelles, supérieures et formatrices et enfin son *Testament* pour les veuves qui gouvernaient la Compagnie. En fait, la Compagnie de Sainte-Ursule se composait de vierges de tous statuts sociaux confondus. Comme leur nombre a rapidement augmenté, il a fallu mettre en place une structure et un mode de gouvernement. C'est alors que certaines d'entre elles sont nommées pour être à la tête d'un colonnat c'est-à-dire d'un secteur géographique précis, ce qui permet à ces supérieures d'être plus proches des vierges dont elles ont la charge. Au-dessus de ces vierges colonelles, des veuves sont à la tête de la Compagnie afin d'apporter les moyens temporels nécessaires. Pour autant, l'existence de cette hiérarchie ne doit pas être un frein à l'unité et la charité entre toutes les vierges et les veuves. C'est en effet ce que rappelle sainte Angèle dans ses différents écrits : « Ayez soin que toutes soient unies de cœur et de volonté, comme on le dit des Apôtres et des autres chrétiens de la primitive Eglise¹. Vivez dans la bonne entente, unies ensemble, n'ayant toutes qu'un seul cœur et qu'un seul vouloir². » Ce sont ces écrits qui ont imprégné la vie de tous les membres de la Compagnie.

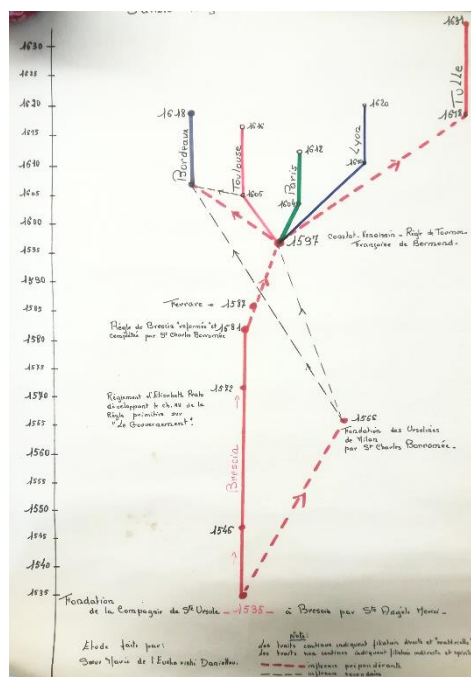
À la mort de sainte Angèle, la Mère principale nommée est Lucrezia Lodrone, l'une des veuves. Celle-ci doit faire face à de nombreuses difficultés qui fragilisent la jeune Compagnie. En effet, nombreuses sont les familles à s'opposer à l'entrée de leur fille dans la Compagnie, n'admettant pas cette nouvelle forme de vie. Il y a également de nombreux prêtres et religieux qui jugent l'audace de sainte Angèle d'avoir développé ce nouvel état de vie. Face à ces difficultés, de nombreuses vierges

¹ 10^e Leg du *Testament*.

² Dernier *Avis*.

quittent la Compagnie de Sainte-Ursule. Pour la Mère principale, il faut trouver une solution afin de faire vivre la Compagnie malgré tout. Lucrezia Lodrone décide alors de faire porter la ceinture aux membres de la Compagnie afin d'avoir un signe distinctif et de se donner en quelque sorte une forme de légitimité. La majorité des veuves et vierges approuve cette décision sauf une partie de la Compagnie guidée par une veuve, Ginevra Luzzago et Cozzano, le notaire qui avait rédigé à la demande de sainte Angèle tous les écrits qu'elle a laissés. Après quelques manœuvres administratives et ecclésiastiques, la Bulle *Regimini Universalis Ecclesiae* du 9 juin 1544, promulguée à Brescia le 14 avril 1546, permet à la Compagnie de Sainte-Ursule de devenir une institution de droit pontifical, et aux membres d'avoir un statut canonique légal. En 1551, Lucrezia Lodrone meurt et c'est Ginevra Luzzago qui est nommée Mère principale. En 1555, la Compagnie se divise à nouveau et beaucoup de vierges se rangent du côté d'une veuve, dénommée Veronica Buzzi, qu'elles ont choisie comme Mère principale. De son côté, Ginevra Luzzago, soutenue par Cozzano et un petit nombre de vierges, persévère malgré tout. Bien que le 16 septembre 1555, le légat du Pape confirme l'élection de Ginevra Luzzago comme supérieure légitime de la Compagnie de Sainte-Ursule ; il faut attendre 1558-1559, au moment de la mort de Ginevra Luzzago, pour voir un début de réunification de la Compagnie.

En 1580, après la succession de plusieurs Mères principales et les différentes crises, la Compagnie de Sainte-Ursule voit son mode de gouvernement et sa hiérarchie modifiés. On le voit notamment par l'introduction d'hommes au sein du gouvernement : le « père général » au même niveau que la « mère générale » puis des gouverneurs et des agents avant les veuves, les maîtresses et les colonelles. D'autres changements sont apparus comme le port d'un même habit. Ainsi, lorsque le cardinal saint Charles Borromée se rend à Brescia en tant que Visiteur Apostolique, il se rend compte qu'il y a un décalage entre la Règle primitive de sainte Angèle et la vie telle que la vivaient toutes ces vierges. Dans ce contexte où le Concile de Trente (1545-1563) avait insisté sur la nécessaire formation religieuse des clercs comme des laïcs en publiant des catéchismes et en installant des séminaires diocésains ; il apparaissait bon à saint Charles Borromée de rectifier la règle primitive pour l'adapter à ce qui se vivait en 1580 et en conformité avec le Concile de Trente. La Compagnie de Sainte-Ursule de Brescia devient mère des autres compagnies de Sainte-Ursule qui se développent ailleurs en Italie : Milan, Foligno et Ferrare.



Document réalisé par une sœur montrant les relations entre sainte Angèle et le développement de l'ordre des Ursulines en France.

C'est à partir de Milan que la Compagnie Sainte-Ursule est introduite progressivement en France à partir de la fin du XVI^e siècle. En quoi l'arrivée de la Compagnie de Sainte-Ursule en France constitue-t-elle une étape dans l'évolution de son statut ?

Pour le savoir, nous nous intéresserons d'abord au développement de la Compagnie en France, puis au portrait de Françoise de Bermond et enfin à l'évolution de la Compagnie sous forme de monastère autonome.

I- *Le développement de la Compagnie de Sainte-Ursule en France*

Tout commence en Provence, à Avignon avec deux prêtres, César de Bus et Jean-Baptiste Romillon, fondateurs de l'Association des Pères de la Doctrine Chrétienne pour enseigner le catéchisme, suite aux réformes du Concile de Trente (1545-1563). Ces deux prêtres suivent, dans le cadre de la direction spirituelle, quelques jeunes filles désirant se consacrer entièrement au Christ mais sans être dans un monastère puisqu'elles aident activement les prêtres dans leur mission d'enseignement du catéchisme. Une première maison rassemblant ces jeunes filles est fondée en 1592 à l'Isle-sur-Sorgues puis une deuxième à Avignon l'année suivante. Alors qu'elles sont quatre associées à l'Isle-sur-Sorgue, elles sont vingt-trois à Avignon dont Françoise de Bermond. Mais sur ces vingt-trois, seules quatre conservent cet état de vie ; certaines entrant au couvent, les autres devenant mères de famille. Le père Romillon cherche alors à donner un cadre à ces jeunes vierges. Sybille de Mazan, une jeune fille issue d'une noble famille, désirant se consacrer au Christ mais ne le pouvant en raison d'une santé fragile, fait vœu de virginité dans les mains de Mgr Bichi, l'évêque de Carpentras. Ce dernier se rend en Italie et rapporte à la jeune fille la *Règle* des Ursulines de Ferrare. Sybille de Mazan la donne au Père Romillon, son directeur spirituel, qui y voit là le signe de la Providence pour ses associées. C'est donc à partir de ce moment, en 1592, que naissent les premières Ursulines. Le Père Romillon étant nommé chanoine dans la collégiale de l'Isle-sur-la-Sorgue, les quatre congrégées s'installent là-bas et fusionnent avec les associées de César de Bus. Désormais, cette communauté est fixée et compte 7 congrégées. César de Bus ayant remplacé le Père Romillon à Avignon, fonde en 1596 une autre maison d'Ursulines congrégées à Avignon, indépendante de la première. Les congrégées vivent ensemble dans une maison commune et formulent des vœux simples contrairement aux associées qui vivent chacune dans leur famille et ne prononcent pas de vœux ou bien des vœux privés seulement. Cette évolution de la vie en famille à la vie commune était prévue par sainte Angèle elle-même dans sa *Règle* notamment dans le but de pourvoir aux besoins des vierges devenues âgées et n'ayant plus de famille ou bien pour les vierges orphelines. Cela permet aussi d'installer un lieu pour les besoins de l'apostolat et en l'occurrence, l'enseignement du catéchisme aux filles.



Représentation du père César de Bus.

Source : Monastère Sainte-Ursule d'Aix-en-Provence, *La Révérende Mère Françoise de Bermond et l'établissement des Ursulines en France (1572-1628)*, Delhomme et Brigueat éditeurs, 1896, p.65.

Dès le début du XVII^e siècle, le développement des maisons d'Ursulines est rapide : Aix en 1600, Arles en 1602, Toulouse en 1604, Dijon en 1605, Bordeaux en 1606, Paris en 1607, Lyon en 1610, Ambert en 1613, Tulle en 1618. Cela s'explique par plusieurs causes. D'abord, certains évêques ou prêtres ont fait la demande d'avoir quelques congrégées dans leur diocèse ou paroisse. Et bien souvent, quelques sœurs d'une communauté partent pour fonder une communauté ailleurs.

Ainsi, les Ursulines s'installent en France de manière progressive mais leur croissance rapide montre aussi le besoin réel qu'il y avait d'enseigner les filles et de vivre de manière congrégée. Dans ce contexte, Françoise de Bermont, dite en religion Mère de Jésus-Maria ; est une figure très importante pour les Ursulines.

II- La première Ursuline de France : Françoise de Bermont (1572-1628)

Françoise de Bermont naît à Avignon, en 1572, fille de Pierre de Bermont, trésorier de France dans la généralité de Provence et receveur de la douane à Marseille, et de Perrette de Marsillon. À sa naissance, ses parents confient l'enfant à la Sainte Vierge. Très tôt, la petite fille développe en plus d'un grand amour pour la Sainte Vierge, une grande horreur du péché. Après de multiples tentations, elle finit cependant par consacrer sa virginité au Christ à l'âge de 14 ans.



Portrait de Françoise de Bermont dite Mère de Jésus Maria.

Sous la direction du père jésuite, le Père Romillon, elle progresse en vertu et très vite, le désir de servir pleinement le Christ naît mais ne sachant encore dans quelle communauté. Elle eut la certitude au bout d'un an de prière à Notre-Dame que c'était les Ursulines : elle ne connaissait pas vraiment puisque cela n'existait encore qu'en Italie. Mais lorsque la première Compagnie de Sainte-Ursule est fondée à L'Isle-sur-Sorgue avec ses compagnes, elle est nommée la supérieure. Elle se rend ensuite à Aix et Marseille pour fonder de nouvelles communautés ainsi qu'à Paris. Françoise de Bermont quitte Paris peu avant l'arrivée de Madame de Sainte-Beuve qui marque l'introduction des vœux et de la clôture. Elle est effectivement demandée par les congrégées de Provence qui réclament son retour précisément parce que celles-ci avaient peur de la perdre. Françoise de Bermont quitte Paris mais en chemin, s'arrête à Lyon, où elle fonde une nouvelle communauté sur la demande des autorités ecclésiastiques locales. Avant de trouver de quoi loger avec les compagnes venues avec elle, elles sont accueillies par Jean Ranquet, un père de famille. Elles y restent quelques mois et en profitent pour enseigner le catéchisme à deux petites filles, qui deviendront par la suite Ursulines : Clémence et Catherine Ranquet. Là, après des débuts difficiles en raison d'un accueil peu chaleureux de la part des

Lyonnais, elle fut admise à la profession puisque l'évêque demande à ce qu'il y ait les vœux ainsi que la clôture. Elle devient donc le 25 mars 1620 Mère de Jésus-Maria. Ensuite, elle se rend à Mâcon pour y fonder un nouveau monastère. De retour à Lyon, elle n'y reste que peu de temps puisqu'elle fonde ensuite Saint-Bonnet-le-Château.

En nom du père, de la mère et du saint esprit
 Et en la présence de la très sacrée synode
 Mon Dieu et de toute la cour
 présente

Je, sœur Françoise Bermont, par mon nom de Religion
 Mère de Jésus Maria, fais vœux à Dieu et moyennant sa
 sainte grace promets d'observer jusques à la mort, pauvre et
 chaste, de l'obéissance, et la Religion de sainte ursule
 selon la Règle de saint Augustin, et sous la conduite direction
 et surveillance de Monsieur le Beurrendissime
 Archevesque de Lyon, et de ses successeurs Archevesques,
 O mon Dieu qui m'as donné ce desir de me consacrer
 à ta sainte maeste en holocauste parfaite, receu moy
 en odeur de sainteté, conforme en moy ce qu'il vous a
 plu y operer, assiste moy de ta sainte grace efficace jusques
 au dernier période de ma vie par ta sainte et sans tres
 precieux de mon sauveur Jesus Christ, Amen

Lyon ce 25^{me} mars 1620
 Sœur Françoise de Jesus
 Maria Bermont

Acte de profession de
 Françoise de Bermont
 (Mère de Jésus-Maria)
 le 25 mars 1620 à Lyon.

Elle meurt le 10 février 1628 à Saint-Bonnet-le-Château, elle qui avait demandé à Dieu de mourir dans la maison la plus pauvre des Ursulines et dans le plus grand abandon (elle ne put avoir la visite de son directeur spirituel) pour imiter Notre-Seigneur.

Finalement, la vie de Françoise de Bermond illustre bien l'évolution de la Compagnie de Sainte-Ursule en France puisqu'elle est d'abord associée puis congrégée avant d'être moniale par les vœux prononcés lors de sa profession.

III- De la Compagnie de Sainte-Ursule à l'Ordre des Ursulines

On peut expliquer cette évolution par différentes causes. D'abord, le Concile de Trente interdit de vivre en communauté sans prononcer des vœux solennels et respecter la clôture papale. Les Ursulines congrégées sont donc incitées à régulariser leur situation. Et on le voit notamment avec les évêques qui sont de plus en plus nombreux à demander pour leur diocèse une communauté d'Ursulines sous réserve d'y prononcer des vœux solennels et d'y vivre en clôture. Si les Ursulines souhaitent conserver leur mode de vie avec leurs apostolats selon les écrits de sainte Angèle, elles le peuvent mais sous forme associée et de fait, sous cette forme, elles ne sont pas religieuses mais laïques. L'opinion publique a pu aussi jouer un rôle mais c'est surtout l'influence de la communauté de Paris au faubourg Saint-Jacques qui a été plus déterminante. En effet, la communauté de Paris est la première à mettre en place cette forme de vie monastique. Françoise de Bermond arrive sur place en 1608 et les congrégées qui entrent sont très attirées par la vie carmélite. Par conséquent, la vie menée dans cette communauté à Paris est très proche de la vie monastique inspirée du Carmel.

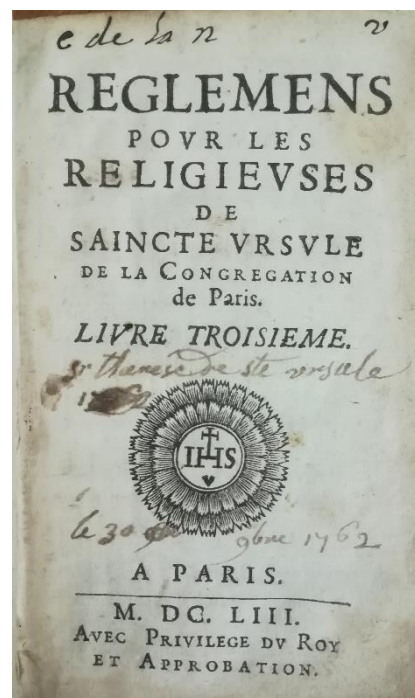
Et c'est bien ce que voulait la fondatrice, Madame de Sainte-Beuve pour ces religieuses dont très peu d'entre elles avaient connu la vie d'une Ursuline. Voyant que les évêques favorisaient aussi cet état de vie, Madame de Sainte-Beuve demande au Saint-Siège une bulle pour confirmer tout cela. Celle-ci est obtenue en 1612 : la congrégation des Ursulines de Paris est née. C'est la première parmi les autres congrégations créées plus tard sur le même modèle mais avec quelques différences : Toulouse en 1616, Bordeaux en 1618, Lyon en 1620, Dijon en 1620, Tulle en 1623, Arles en 1624 et Avignon en 1637.

Cette évolution ne contente pas pour autant la majorité des congrégées. Certaines quittent donc leur communauté pour se rendre dans les endroits où les congrégées peuvent vivre sans la clôture et les vœux solennels. Effectivement, elles se demandent comment vont-elles pouvoir poursuivre leur apostolat en ayant une vie monastique. Ces monastères nouvellement constitués suivent la Règle de saint Augustin mais celle-ci n'étant pas suffisante en termes de prescriptions concrètes à donner aux religieuses, des constitutions sont rédigées : elles le sont soit au niveau local c'est-à-dire à l'usage d'un monastère en particulier soit à l'usage de la congrégation de son ensemble. Malgré ces changements, l'esprit de sainte Angèle persiste comme on le voit dans les textes des constitutions. Il en est de même pour la dévotion qui lui est offerte. Ainsi, chaque monastère fondé par l'une ou l'autre congrégation suit les constitutions du monastère duquel il procède. Par exemple, Nantes est fondé en 1627 par des religieuses de Saumur dont le monastère est fondé en 1619 par la congrégation de Bordeaux.

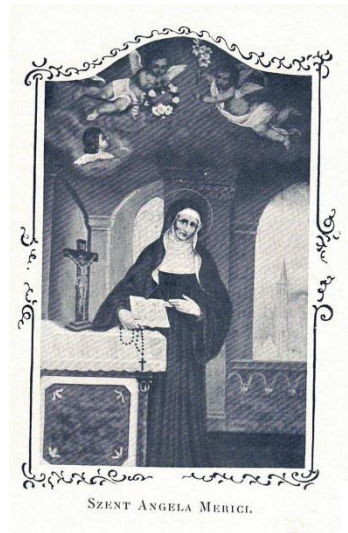


À gauche : première page des constitutions de la congrégation de Bordeaux (1617).

À droite : première page des constitutions de la congrégation de Paris (1653).



En définitive, l'histoire des Ursulines est mouvementée puisque de la fondation de la Compagnie de Sainte-Ursule à Brescia, qui est une véritable révolution à la transformation en ordre monastique à Paris, les évolutions sont nombreuses. Malgré ces évolutions et les tensions qu'il y a pu avoir au sein de la Compagnie dans les années qui suivirent la mort de sainte Angèle, l'esprit de sainte Angèle persiste et ce, malgré les modifications apportées à sa *Règle* primitive. Bien que sainte Angèle ne voulait pas d'un ordre monastique, justement pour permettre aux jeunes filles qui ne pouvaient y rentrer de se consacrer au Christ pleinement ; il n'empêche que sa spiritualité et son esprit imprégnaient les moniales Ursulines. Par exemple, lorsqu'on retrouve les traces du procès de béatification et canonisation de sainte Angèle : tous les monastères y ont contribué puisque tous ont envoyé des renseignements à Rome à la demande d'une Ursuline de Rome : Mère Marie-Louise de Saint-Joseph Schiantarelli. Comme sainte Angèle disait « *car si c'est Dieu qui a planté cette Compagnie, jamais Il ne l'abandonnera*³ », ainsi cette Compagnie vit toujours aujourd'hui mais sous une autre forme, puisque le Concile Vatican II a mis fin à trois siècles de vie monastique pour laisser la place à plus d'apostolat, se rapprochant ainsi du mode de vie primitif des congrégées.



Représentation de sainte Angèle.

Anne-Sophie DELANNOY

Archiviste des Ursulines de France

Décembre 2021.

Bibliographie :

- SAINTE-FOI Charles, *Vie des premières Ursulines de France*, Paris, 1856.
- Sœur Marie-Bénédicte RIO, *Histoire et spiritualité des Ursulines*, Rome, 1989-1990.
- Mère Marie de Chantal GUEUDRE, *Histoire de l'ordre des Ursulines en France (tome 1)*, éditions Saint-Paul, Paris, 1957.

³ Avis, IV, 8.